# PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Messidor, an VII.



Proclamation publiée à Turin, lors de l'entrée des anstro-russes. - Esquisse des opinions qui partagent en ce moment l'Allemagne. — Proclamation de l'archiduc Charles aux Suisses. — Perte considérable des Autrichiens devant Zurich. — Proclamation du général Massena à son armée. — Rapport de Français (de Nantes) sur la liberté civile et politique des citoyens. - Nouvelles diverses.

#### ITALIE.

evre majo

pour

toyen es du

orina-

eil de outre

aussi ans sa

IZF.

cuple

sont

ures.

s, qui

reçu

ire le

ourra

ın du

à de-

mon-

ès du ns des

real,

p.0-

uelle

is en

a dé-

ution

alio-

ı di-

ofr,

io fr.

Turin, le 11 prairial.

Le quartier-général du maréchal de Suwarow est ici depuis deux jours. L'armée austro-russe se dirige vers Coni, Pignerol, Saze, & le mont Saint-Bernard.

Hier, le général comte de Suwarow se rendit avec tous les généraux à l'église métropolitaine, où le Te Deum fut chanté solemnellement en actions de graces.

Le jour de l'entrée des troupes impériales dans cette ville, on publia une proclamation du maréchal comte de Suwarow, dont voici le début :

« En prenant possession de cette capitale, nous voyons avec satisfaction la joie que les habitans éprouvent de se voir délivrés de l'oppression qui a pesé sur eux pendant quelques mois, malgré les promesses qui leur avoient été faites & les principes mêmes que l'on avoit établis d'abord. Le calme, l'union, la tranquillité de cette ville & du Pismont, étant le premier objet de nos soins, nous croyons ne pouvoir mieux atteindre ce but qu'en rétablissant l'ancien systême, au moyen de mesures provisoires».

#### HONGRIE.

Pest , le 16 prairial.

Le général Fertsch est arrivé hier de Pétersbourg, pour prendre le commandement du régiment de Schemberk ; il étoit officier-major au 2°. régiment des gardes, lorsque dernienement sa majesté l'a nommé propriétaire de ce régiment.

Les colonnes russes qui devoient passer ici ont fini avanthier leur passage. L'archidue palatin a traité chaque jour les officiers-généraux.

# ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 23 prairial.

L'Allemagne est dans l'attente du résultat de tous les mouvemens diplomatiques qui agitent les cabinets du Nord de l'Empire, depuis l'arrivée à Berlin de sir Grenville : chacun croit voir ce résultat dans ce qu'il desire. Les uns annonçant une coalition générale, prétendent que le cabinet de Berlin s'y réunira, si les Autrichiens viennent à bout de reprendre la Suisse & l'Italie, & attirent ainsi vers l'est de la France toutes ses forces disponibles, pour faciliter aux Prussiens l'entrée dans la Hollande & dans la Belgique. Mais comment peut-on croire le cabinet de Berlin assez aveugle sur ses propres intérêts, pour vouloir concourir au démembrement de la France, seul but des cabinets de Londres & de Pétersbourg? & quelles que fussent les conventions préliminaires qu'eût stipulées Frédéric pour prévenir ce résultat, qui pourroit lui garantir qu'elles seroient fidelement rances les plus précises des intentions pures & amicales

remplies, & quels moyens auroit-il pour les faire exécuter en cas de refus? Ne sait-il pas que Paul 1er est dévoré de la jalousie de voir un état beaucoup moins vaste que le sien, l'effacer absolument dans la hiérarchie des puissances du globe? Ne sait-il pas que Pitt a constamment eu en vue, depuis sept ans, moins le rétablissement d'une monarchie en France que son démembrement, & le massacre partiel de ses habitans? Ne sait-il pas que l'un & l'autre ont en leur pouvoir les prétendans à la couronne, & que dans l'état où ils sont, ceux-ci feroient probablement fort bon marché des provinces de la France qui seroient demandées par forme d'indemnités? Et qui garantiroit au roi de Prusse que leurs libéralités seroient également reparties? qui lui garantiroit que le nouveau roi, ou les nouveaux rois, auroient le moyen ou la volonté d'empêcher un jour la Russie & l'Autricho de partager aussi ses propres étals.

Cautre parti, moins nombreux peut-être aujourd'hui en Allemagne, mais plus éclairé, pense que dans l'état présent des choses le roi de Frusse, les princes d'Allemagne n'ont rien de plus sago à faire que d'écarter de l'Empire les armées françaises, mais sur-tout les féroces auxiliaires quo leur a envoyés Paul Ier. Seroient ils maîtres de leurs états, quant ils auroient été inondés par les farouches soldats de la Russie & de l'Autriche? Quels prix ne mettroient-ils pas au service d'avoir fait rendre à l'Empire la rive gauche? Quels partages ne dieteroient pas alors la Russie & l'Autriche? & quel est le prince d'Allemagne qui pourroit se flatter de conserver ses étals, autrement que comme feudataire de l'Autriche ou de la Russie?

Tous ces princes desirent, sans doute, que le gouvernement français ne s'immisce plus dans le gouvernement des autres, ne révolutionne plus ses voisins foibles, & ne les force pas à adopter la forme du nouveau gouvernément de la France : mais cet effet, ils l'attendent du besoin réciproque de la paix , de la sagesse des législateurs actuels , & de la volonté nationale respectée par ses représentans.

Telle est l'esquisse des deux opinions qui partagent en ce moment l'Allemagne.

#### Stutgard, le 25 prairial.

Le 20, l'archiduc Charles a adressé la proclamation sui-

vante aux Suisses: « En quelques endroits de la Suisse, il a été tiré par des hommes malveillans sur mes troupes qui étoient à la poursuite de l'ennemi. Cela m'a dû être d'autant plus inattendu, que j'avois donné dans mes proclamations du 11 floreat & du 4 prairial à tous les habitans de la Suisse les assude S. M. l'empereur. Quoique je sols convainen que ce ne sont que quelques individus qui prennent part à de tels actes d'hostilité, la sûreté de l'armée confiée à mon commandement exige cependant que je prenne toutes les mesures de précaution nécessaires, & qu'en conséquence je rende responsables de la maniere la plus sévere pour toute insulte de cette espece, les magistrats des villes, ainsi que les préposés des communes ».

Le lendemain de l'entrée des Autrichiens à Zurich, le président et d'autres membres de la-municipalité se rendirent en députation au quartier-général de l'Archiduc Charles à Klotten. S. A. R. l'accueillit avec la plus grande bienveillance, et l'assura qu'elle avoit donné des ordres pour que l'armée impériale observât par-tout la plus sévère discipline. La députation lui ayant présenté les clefs de la ville, ce prince lui répondit : « Elles sont en très-bonnes mains ».

Les lettres particulieres de l'armée de l'archiduc s'acsordent à dire que les Autrichiens, dans l'attaque des retranchemens des Français en avant de Zurich le 15 & le 16 prairial, n'ont pas perdu moins de sept ou huit mille hommes. Le général Hotze y a été blessé au bras droit d'un coup de fou.

Il paroît, dans la gazette d'Angsbourg, un article inséré par ordre supérieur, qui semble une réfutation du rapport des ministres de l'Empire sur l'assassinat des ministres français. Nous n'en voyons encore que le début; & la suite est promise pour les numéros suivans. On pourroit soupçonner que cet article diplomatique, dont on n'annonce point l'auteur, est sorti de la plume du comte de Lehrbach, d'autant plus que la gazette d'Augsbourg, d'ailleurs la plus menteuse qui existe en Europe, est d'ordinaire celle qui, par préférence, reçoit la première les articles officiels de M. de Lehrbach.

# Embden (Westphalie), le 26 prairial.

Depuis que les Anglais ont bloqué les ports de la république batave, notre commerce s'augmente considérablement. Nous pourvoyons cette république presque de tout ce dont elle a besoin, par la voie de Delfzyl. Les Anglais sont depuis quelque tems en plus grand nombre qu'ils n'ont jamais été sur les eôtes de la république batave : ils vont même bien avant dans l'embonchure de l'Ems.

Le 17, un longre anglais est entré dans l'Ems occidental, & a enlevé quatre hâtimens bataves : ceux-ci pouvoient se défendre ; mais ne l'ont pas fait pour ne pas violer la jurisdiction d'une puissance neutre. Un vaisseau prussien, une barque canonniere & un autre vaisseau bataves ont éte témoins de cette violation. Les capitaines ont fait leurs déclarations à ce sujet. Lorsque le lorgre anglais eut enlevé sa proie, il retourna, par l'Ems oriental, vers un brick anglais de dix-huit pieces, mouillé à l'embouchure de cette riviere.

Depuis le 19 jusqu'au 21 de ce mois, plus de trente vaisseaux de toutes les nations sont entrés dans notre port.

### Francfort , le 27 prairial.

Les Français se renforcent beaucoup sur la Nidda. En Souabe, les vivres renchérissent chaque jour. La disette & le mécontentement font des progrès rapides, graces à la conduite arrogamete & à la cupidité des Autrichiens.

L'échange des prisonniers a lieu partiellement.

Le roi de Prusse est attendu à Hanau le 9 messidor.

Le prince Poninski & le prince de Radzivill sont arrivés

Berlin, venant de la Pologne.

On donne ici pour certain que le corps de dix mille russes déstiné pour l'Italie, est dans les environs d'Ofen en Hongrie. Il est sous les ordres du général Rehbinder, depuis que le général Szembek qui le commandoit d'abord, a été rappellé à Pétersbourg. Un autre corps est arrivé dans les eavirous de Brzezk. Il est commandé par le général Rinskoi-Korlakok, & doit se rendre en Bohême par Lublin, Cracovie & Bieliz.

T

en

plu

pro

trat

dec

téri

les

rabl

ann

div

ses

con

Ma

den

Rh

oll

me

assi

500

cor

me

ava

tiq

dig

1'A

ail

dé

qu

CO

vi

L

Ы

P

a

a

1

Le marquis de Gallo qui, depuis la révolution à Naples, s'est retiré à Vienne, a reçu un courier du roi, avec l'ordre de se rendre de suite à Pétersbourg, pour former une alliance avec la Russic.

On prétend que l'empereur de Russie a levé l'embargo sur les vaisseaux hambourgeois, à condition que le sénat livrera aux Anglais Napper-Tandy.

L'empereur de Russsie a nommé le ci-devant marquis de Lambert colonel d'un régiment de cuirassiers.

#### REPUBLIQUE HELVETIQUE ..

Extricit d'une lettre des positions de l'Albis, devant Zurich, le 28 prairial.

On a fait hier une reconnoissance générale. L'attaque la plus sérieuse a été dirigée sur le camp de l'ennemi en avant de Zurich. L'ennemi a plié par-tout, sans faire beaucoup de resistance; on lui a fait 400 prisonniers sous les murs même de Zurich. Le canon de cette place a tiré sur les troupes françaises.

L'intrigue cherchant par tous les moyens possibles à jetter le découragement & la division dans l'armée, le général en chef Massena a publié à ce sujet la proclamation suivante :

#### Le général en chef , à l'arme du Danube.

Soldats, jusqu'à ce jour, vous avec résisté avec avantage à un ennemi supérieur; vous l'avez toujours battu, soit qu'il ait été l'aggresseur, soit que vous l'ayez attaqué; recevez les témoignages de satisfaction que je dois à vos efforts, à votre courage inébranlable, & à votre dévouement.

C'est vainement que cet ennemi cherche à vous entamer; vous no

C'est vainement que cet ennemi cherche à vous entamer; vous no cessez pas de lui présenter un front redoutable; mais ce que la force de ses armes ne peut faire, on cherche à l'obtenir par d'autres moyens. On travaille à semer la division & le découragement parmi vous; on veut sur-tout détrnire la confiance que vous avez en vos chefs.

Biaves soldats! vous êtes le boulevard le plus solide de la France; combien sont coupables ceux qui veulent vous faire oublier vos devoirs! La patrie attend tout de l'armée du Danube; que l'union, la confiance & la discipline, qui font la force des armées, existent toujours parmi vous, & les espérances de la république ne seront pas vaines. Vous résisterez à la masse d'ennemi qui est devant vous, & bientôt vous les refoulerez vers les contrées qui les ont vomis.

Cette proclamation sera imprimée, affichée, & mise à l'ordre de l'armée.

Fait au quartier-général de Bremgarten, le 21 prairial an 7 de la république. Signé, MASSENA.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

# Toulon , le 17 prairial.

Il y a sur rade quatre parlementaires russes qui ont amené la garnison de Corfou. Le commandant de la marine a permis à tout leur état-major & à une partie de leur équipage de descendre à terre. Ils ont passé la journée à parcourir la ville: on les a vu conferer avec plusieurs personnes, & entre autres avec des officiers de marine. Ils ont voulu faire un achat de plomb que la municipalité leur a empêché d'effectuer. Ils sembloient insolter à nos revers; le peuple étoit indigé; la municipalité a obtenu qu'ils se rembarquassent: cependant ils sont encore revenus à terre.

Strasbourg, le 30 prairial.

Un corps de troupes de près de 30,000 hommes traverse en ce moment le département du Haut-Rhin & passera en plusieurs colonnes par notre département, dans la décade procliaine. Le général Laroche, commandant la cinquieme division militaire, a officiellement annoncé à notre administration départementale, l'arrivée de huit demi-brigades & de cinq régimens de cavalerie. Ces troupes viennent de l'intérieur par Besançon & Befort, & se rendent, dit-on, dans les environs de Mayence, où on forme une armée considérable, propre à s'opposer au corps d'armée russe dont on annonce l'arrivée en Bohême , & à faire en même-tems une diversion en Souabs, pour obliger le prince Charles à diviser ses forces. Le général Sainte-Suzanne, qui a été chargé du commandement de cette armée, sous la direction du général Massena, vient de faire ses représentations à ce sujet, & ne demande que le commandement d'ane division.

Tout est toujours dans le même état sur la rive droite du

russes

Hon-

depuis

a été

ans les

nskoi-

, Cra-

aples,

'ordre

r une

abargo

sénat

uis de

ant

que la

avant

oun de

même

oupes

jetter

ral en

inte :

è à un té l'ag-ages de nlable,

ous no

que la l'autres parmi en vos

rance;

er vos

xistent

seront devant les ont

dre de

1 7 de

mené

ermis

ige de

irir la

s, &

faire

d'ef-étoit

sent:

Il se forme dans notre ville une espece d'institut départemental, composé d'une société de savans. Il y a eu hier une assemblée pour arrêter le plan & l'organisation de cette société.

Toutes les lettres de Cologne, Coblence, Mayence, &c. confirment que beaucoup de troupes y arrivent journellement, & que toutes feront partie du camp qui est tracé en

avant de Mayence, sur la rive droite du Rhin.

Le prince Charles traite fort mal les prisonniers helvétiques qu'il a faits. On les oblige de travailler au rétablissement des fortifications d'Uim. Cette conduite atroce est digne de celui qui a commandé l'assassinat de nos ministres.

Le roi de Prusse est parti de Hesse-Cassel pour Anspach. L'électeur de Baviere s'y rend pour se concerter avec lui sur les relations actuelles de la Baviere vis-à-vis de l'Autriche.

PARIS, le 3 messidor.

Le courier porteur de la nomination du général Moulins, a été expédié hier à dix heures du soir pour Rennes, où il commande.

- On assure que le directoire n'a accepté aucune des démissions qui lui avoieut été offertes par les ministres, & qu'il ne sera fait aucun changement que le directoire ne soit

- C'est dans une maison de campagne qu'il avoit au village d'Andilly, près Paris, que s'est retiré l'ex-directeur

Larévelliere.

- Le citoyen Châalons, commissaire - ordonnateur, jouissant du traitement de réforme, vient d'être placé chef de bureau du génie au ministere de la guerre.

- Un courier est parti avant-hier de Paris pour Grenoble, avec l'ordre de mettre en liberté le général Cham-

pionnet.

- Pierre-Jean Triech-Desfarges, ex-général de brigade, a été arrêté & enfermé au Temple, le 28 prairial, pour avoir distribué des libelles provoquant l'avilissement des autorités constituées.

- Jean-Léonard Genestel, dit Trouvé, prévenu d'émigration, a été transféré du Temple à l'Abbaye, pour de là

être traduit à la commission militaire.

-Il paroit un écrit de sept pages , intitulé: J. C. Bailleul , représentant du peuple, sur la réponse de P. J. Briot, à ce qu'il appelle l'acte d'accusation de la majorité du corps législatif. « La première imputation grave que me fait Briot,

dit Bailleul, c'est que mon écrit a été commandé & payé. Où sont vos preuves, Briot? Vous n'en donnez aucune; par cela seul, vous êtes atteint & convaincu de calomnie : mais j'ajoute que de semblables écrits ne se font pas pour de l'argent; que l'homme assez vil pour spéculer sur sa pensée ne joue pas sa tête, & je connois le parti que j'ai attaque ».

On a fusillé à Caen, le 28 prairial, un nommé Laguerre, fils, dit l'Intrépide, déserteur, évadé des galeres, capitaine de chouans dans la colonne de Fleur-de-Rose, arrêté

dans le département de la Manche.

- L'ancienne & célebre ville de Crotoy, fameuse par l'embarquement de Guillaume-le-Conquérant, a été consumée en partie dans la nuit du 24 au 25 prairial; les malheureux habitans n'ont eu que le tems d'éviter la fureur des flammes, & ont perdu leurs effets & leurs bestiaux.

- Le général Keller, qui commandoit en chef les troupes helvétiques, n'ayant point répondu aux diverses injonctions qui lui avoient été faites de venir rendre compte de sa conduite, & ayant même pris la fuite, le directoire helvétique la sommé, par un arrêté du 22 prairial, de se rendre, sous quinze jeurs, auprès du ministre de la guerre; sinon, il sera procédé contre lui, par contumace, conformément aux loix militaires.

- Le ministre du prince-évêque d'Eichstadt a déclaré, le 19 prairial, à la diete de Ratisbonne, qu'il accédoit à la déclaration du roi de Suede, & que son contingent étoit

déjà rendu à l'armée.

- Les papiers anglais du 25 prairial, annoncent que M. Wickam vient d'être renvoyé en Suisso en qualité d'ambassadeur, & qu'il est chargé d'offrir, au nom du gouvernement britannique, tous les secours pécuniaires dont les Suisses auront besoin pour le rétablissement de l'oligarchie & l'expulsion des Français.

Les bruits se renouvellent à Londres, de la prochaine dissolution du parlement d'Irlande, motivée sur la constante opposition qu'il montre encore au projet d'union.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du Publiciste est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessitée par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur teurs supplémens.

# CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Gérissieux.

Seance du 3 messidor.

La correspondance contient un grand nombre d'adresses; les unes expriment l'horreur que l'assassinat de nos plenipotentiaires a excité dans tous les cœnrs ; les autres dénoncent les excès auxquels on se livre dans plusieurs endroits où on assassine les fonctionnaires publics.

Les premieres seront mentionnées au procès-verbal ; les

autres renvoyées aux commissions existantes.

Le conseil renvoie au directoire une pétition du citoyen Vatar, qui se plaint de ce que la po te a refusé de laisser

partir le Journal des Hommes-Libres.

Un commissaire du directoire exécutif adresse au conseil un écrit qu'il a reçu sous enveloppe, intitulé : Essai sur les finances et les factions, par Bailleul, membre du conseil des eing-cents.

Le paquet, dit Grandmaison, porte le timbre du directoire; il paroît que ce écrit a été répandu avec profusion. Il demande le renvoi à la commission des onze. — Ordonné.

Le conseil renvoie au directoire une adresse des citoyens d'Argenteuil & de Sanois, près Paris, qui exposent que, pendant la nuit, on a jonché leurs rues d'un écrit royaliste, i ititulé: Avis important au bonheur du peuple.

Le conseil adopte un projet de résolution sur les baux

emphithéotiques.

Français (de Nantes), au nom de la commission des onze, fait un rapport sur les mesures que cette commission proposera incessamment & successivement. Il montre d'abord que toute liberté avoit disparu sons le triumvirat directorial. Aujourd'hui qu'il existe un directoire vigoureux & républicain, on pent enfin proposer des mesures capables de préserver la république: ces mesures auront pour objet d'assurer, 1°. la liberté publique; 2°. la liberté civile; 3°. la sûreté, les propriétés des citoyens; 4°. la liberté de la presse; 5°. cells des réunions des citoyens, conformément à la loi; 6°. la liberté de conscience; 7°. les moyens de repousser l'ennemi. Il n'y aura, ajoute l'erateur, quoi qu'en puissent dire les royalistes & les têtes ardentes, ni mesures révolutionnaires ni arbitraires. (Nous donnerons en entier ce discours, à cause de son importance).

Boulay-Paty demande la réimpression & la discussion du projet de Talot sur l'enceinte extérieure qui doit être

soumise à la police des deux conseils. - Arrêté.

Jourdan fait ordonner le renvoi au directoire d'une pétition de Gayvernon, proscrit par le directoire pour avoir provisoirement exercé les fonctions de secrétaire du consulat romain.

Le directoire adresse au conseil un message relatif aux arrestations arbitraires, & lui transmet le mémoire suivant du ministre de la police:

Rapport fait au directoire exécutif, le 30 prairial an 7.

« Citoyens directeurs, aussi-tôt après avoir reçu la copie du message du conseil des cinq-cenrs, en date de ce jour, que vons m'avez adressée; je me suis fait rendre compte de toutes les arrestations par mesure de sûreté & de police générale.

» Je me suis assuré qu'à l'exception des individus arrêtés dans les départemens révoltés ou chouannés, par les ordres des généraux divisionnaires, ou en vertu d'arrêtés administratifs, il n'y a pas eu une seule arrestation faite sous mon ministere, sans avoirété régularisée par un officier de police judiciaire, ou autorisée par un mandat du directoire exécutif, en vertu de l'article 135 de la constitution.

» Je dois ajouter que, dans tous les cas, je me suis fait une regle constante de soumettre un rapport au directoire exécutif, sur chaque détenu, avant qu'il fût pris aucun parti à son égard, soit pour le renvoi devant les tribunaux,

soit pour la mise en liberté des prévenus.

» Je dois affirmer que, malgré qu'un moment de fermentation ent pu éveiller l'inquiétude de la police dans les deux journées précédentes, il n'a été effectué, à ma councissance ou de mon aveu, aucune arrestation par mesure de police générale.

» Je me suis fait rendre compte des personnes arrêtées récomment, & déposées au Bureau contral. » Je n'ai vu, dans l'état joint à ce rapport, qui m'a été remis, que des arrestations légales, on dans les attributions de cette administration pour la police ».

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commis-

La séance est suspendue jusqu'à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Suite de la séance du 2 messidor.

Co

bli

Pa

cu

géi

COL

la

s'é

géi

mé

fra

vel

les

Pal

des

fre

Vi

tug

por

la f

I

très

ino

teri

che

den

Gai dan bare

La séance est reprise à sept heures du soir. Le conseil reçoit la liste décuple pour la nomination d'un membre du directoire, en remplacement du citoyen Ré-

Le résultat du scrutin donne, sur 186 votans, 105 suffrages au général Moulins; 68 au général Lefevre; 4 au général Pille; 2 au général Massena, aux citoyens Dupuy, de l'institut, & Florent-Guyot, ex-conventionnel; une à Charles Potier & au contre-amiral Lacrosse.

Le président proclame, au nom du penple français, le général Moulins, membre du directoire exécutif, en remplacement du citoyen Révelliere-Lépeaux, démissionnaire.

La séance est suspendue jusqu'à demain.

#### Seance du 3 messidor.

La séance est reprise à deux houres.

Gourdan fait approuver une résolution du 23 germinal, qui autorise les administrateurs des hospices de Gray; département de la Haute-Saône, à faire l'échange d'une maison appartemente aux dits hospices, contre des prés, offerts par le cit. Kornprobst.

Le conseil n'ayant rien à délibérer, suspend sa séance à demain midi.

Bourse du 3 messidor.

Amsterdam62, 63.	Rente provis 4 f. 50 c.
Idem cour $57\frac{5}{4}$ , $58\frac{3}{4}$ .	Tiers cons 10 f. 25 c.
Hambourg 194, 190 4.	Bons \( \frac{3}{5} \dots \dot
Madrid	Bons 4
Mad. effect. 15 f., 14 f. 62 c.	Bons 1
Cadix	Bons d'arrérage, 72 f. 50 c.,
Cadix effect 15 f., 14 f. 62 c.	71 f. 75 c.
Gênes $98\frac{1}{2}$ , $96\frac{1}{2}$ .	Action de 50 fr. de la caisse
Livourne107, 106	des rentiers
Bâle ben., pair.	Orfin106 f. 75 c.
Lausanne bén.	Ling. d'arg50 f. 75 c.
Milan	Portugaise97 f. 63 s.
Geneve	Piastre 5 f. 40 c.
Lyonpair 25 j.	Quadruple 82 f.
Marseillo pair 35 j.	Ducat d'Hol 11 f. 75 c.
Bordeaux pair 25 j.	Guinée 26 f. 25 c.
	Souverain35 f. 13 c.
	au-de-vie de Montnellier 22

Esprit \$\frac{1}{6}\$, 340 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 260 fr. — Rochelle 22 d. . . . . . — Cognac 22 d. 310 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martiniq., 3 fr. 20 cent. — Café Saint-Domingue, 2 f. 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 40 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 35 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sci, 4 f. à 4 f. 56 c.

A. FRANÇOIS